Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB231215183-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

URBANISME - FONCIER

DB231215-183

ACQUISITION DES PARCELLES AB 143 AB 144 AB 145 D'UNE CONTENANCE DE 3 022 M² SITUÉE A MOZAS

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le huit décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 10. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michaël AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 28 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON.

Excusés :
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Marguerite BACCAM ;
- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Christian CIOFFI, pouvoir à Thierry JOSEPH.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre d'un agrandissement du cimetière de Mozas, la ville souhaite acquérir les parcelles AB 143, AB 144, et AB 145, d'une contenance totale de 3 022 m² appartenant à Mesdames SEIGNORET Christine et DOYEZ Françoise.

Il convient donc d'accepter l'acquisition des parcelles AB 143, AB 144, et AB 145, d'une contenance totale de 3 022 m², situées à Mozas, appartenant à Mesdames SEIGNORET Christine et DOYEZ Françoise ou tout autre personne qui s'y substituerait, au prix de 6 €/m² soit 18 132 € à répartir entre chaque indivisaire.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB231215183-DE

La ville prendra en charge les frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition des parcelles AB 143, AB 144, et AB 145, d'une contenance totale de 3 022 m², situées à Mozas appartenant à Mesdames SEIGNORET Christine et DOYEZ Françoise ou tout autre personne qui s'y substituerait, au prix de 6 €/m² soit 18 132 € à répartir entre chaque indivisaire.
- **Accepte** le principe de la prise en charge des frais d'acte par la ville
- **Autorise** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Prend acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 15 décembre 2023.

Le Maire

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)